

Compte rendu de réunion

# Conseil de perfectionnement

Jeudi 07 décembre 2023, 14h-16h30

Participants			Ordre du jour
Olivier BORNET	UFA Ligue de Voile NA	P	<ol style="list-style-type: none"> <li>Adoption du CR du 23 février 2023</li> <li>Partenariat</li> <li>Actualités de l'apprentissage</li> <li>Communication / Promotion des métiers et des formations</li> <li>Aides à l'apprentissage ;</li> <li>Offre de service du CFA ;</li> <li>Temps de travail autour de la formation des maîtres d'apprentissage</li> <li>Questions diverses.</li> </ol>
Christiane COIGNET	Employeurs privés	P	
Fabienne CORREIA	UFA CREPS de Bordeaux	Exc.	
Cécile ESPAGNACH	UFA Stade Rochelais	P (Visio)	
Yacine HADJ SAID	Représentant des apprentis	Exc.	
Nathalie LANZI	Conseil Régional NA	Exc.	
Fawzi LARBI	UFA ESCSP Limoges	Exc.	
Sébastien MORAWICE	Représentant des coordonnateurs	P	
Bénédicte NORMAND	Directrice du CREPS de Poitiers	P	
Charlotte PADELLEC THEBAULT	Employeurs publics	P (Visio)	
Ludovic PAILLE	Représentant des coordonnateurs	P	
Alain PENNEC	COSMOS, syndicat employeurs	Abs	
Sébastien PEYROT	UFA Ligue de Rugby NA	P	
Christophe RABUSSIÉ	CFDT, syndicat salariés	Exc.	
Aude WELSCH	Responsable des services financiers	P	
<i>Invités permanents ne prenant pas part aux votes</i>			
Manuel MANDINE	Responsable formation CREPS	P	
Pierre DAUSSY	DRAJES Professeur de sport	P	
Céline DESSON	Représentante de la DRAJES	Exc.	
Sophie RASSET	Gestionnaire administrative et financière du CFA	P	
Lucille RICHARD	Responsable du CFA	P	
Sandrine SEITZ	Assistante administrative et financière du CFA	P	

Votes				
Propositions	Pour	Contre	Abstention	Décision
Adoption du CR du conseil de perfectionnement du 23/02/2023	9	0	0	Adopté

Relevé de décisions		
Décisions	Portée par	Échéance
Date du prochain conseil de perfectionnement arrêtée le 30 mai 2024, 14h.		

Le quorum étant atteint, le conseil de perfectionnement peut valablement délibérer.



# Ouverture du conseil de perfectionnement 2

- Ouverture du conseil
- Adoption du compte-rendu de la séance du 23/02/2023



- Accueil des nouveaux membres du conseil
  - *M. Sébastien PEYROT, représentant de l'IREF ligue régionale NA de Rugby*

### 1. Adoption du compte rendu du 23/02/2023 (PPT slide 2) :

Mme Normand ouvre le cinquième conseil de perfectionnement du CFA du CREPS de Poitiers à 14h15 et excuse l'absence de l'ensemble des membres empêchés.

Elle présente le déroulé du conseil de perfectionnement et profite de cette occasion pour présenter l'équipe du CFA suite au renforcement du service et aux requalifications des agents : Lucille Richard en tant que responsable du CFA et membre du CODIR, Sophie Rasset au poste de gestionnaire administrative et financière du CFA et Sandrine Seitz en tant qu'assistante administrative et financière du CFA. Est également présent Manuel Mandine, nouveau responsable du département formation professionnelle du CREPS de Poitiers.

Elle interroge l'auditoire sur le souhait d'intervenir avant de lancer les travaux.

Olivier Bernet profite de ce moment pour remercier l'équipe du CFA pour leur implication dans la gestion des équipements remis aux apprentis de La Ligue de Voile.

Il est procédé au vote.

#### DECISION

Aucune opposition ni abstention : le compte rendu de la séance du 23/02/2023 est adopté à l'unanimité

## 2. Partenariat (PPT slide 3) :



# Partenariats

3

- Accueil de l'UFA ligue de Rugby NA en juin 2023;
- Signature convention cadre CFA UFA CEMEA déc. 2023;
- Signature convention partenariat CFA SUP déc. 2023;



### a. Accueil UFA ligue de Rugby

Bénédicte NORMAND accueille les nouveaux membres du conseil à savoir Sébastien PEYROT directeur de l'institut Régional de l'emploi et de la formation de la Ligue de Nouvelle Aquitaine de rugby.

### b. Future UFA CEMEA

Lucille Richard présente les partenariats à venir.

Elle annonce la signature de la convention cadre avec les CEMEA le 21 décembre 2023 et se réjouit d'accueillir des formations dans un champ complémentaire à celui du sport, à savoir l'animation.

Les formations qui seront ouvertes à l'apprentissage seront à l'échelle de l'ex Poitou Charentes avec deux formations dont le démarrage se fera en mars 2024 : un BPJEPS loisirs pour tous et un DEJEPS Animation sociale.

Christiane Coignet fait remarquer l'intérêt de ce partenariat.

Bénédicte Normand précise qu'il s'agira de la septième UFA du CFA du Creps de Poitiers.

### c. Partenariat CFA SUP NA

Lucille Richard poursuit et annonce qu'une convention de partenariat avec le CFA Sup Nouvelle- Aquitaine sera signée le 15 décembre 2023.

A ce titre, elle explique que cette convention portera sur 5 axes :

- L'accompagnement des apprentis : le CREPS et le CFA Sup NA souhaitent renforcer les actions d'accompagnement à la rupture, aux techniques de recherche d'emploi mais aussi à la santé, à la citoyenneté. Ils souhaitent mettre en œuvre des actions favorisant la rencontre d'apprentis d'horizons différents.
- La professionnalisation des acteurs de l'apprentissage : il s'agit ici de permettre le développement des compétences des usagers (maîtres d'apprentissage) mais aussi des salariés des 2 structures.
- L'ouverture vers le monde socio-économique : le CREPS et le CFA Sup NA souhaitent se positionner comme des acteurs majeurs du développement socio-économique de leur territoire.

- La mobilité internationale des apprentis : favoriser la mobilité internationale des apprentis pour une ouverture culturelle, une autre culture professionnelle, permettre l'acquisition de nouvelles compétences et irriguer le territoire de savoirs-faires spécifiques.
- Démarche Qualité : échanger les bonnes pratiques pour permettre l'amélioration continue.

Elle en profite aussi pour présenter le premier évènement en co- organisation avec le CFA Sup Nouvelle- Aquitaine : la première journée des délégués qui se tiendra le 15 décembre 2023 et développe les grands moments de cette journée avec un réveil musculaire animé par un prestataire du Creps, des ateliers sur la citoyenneté animés par les Autrement dit, une conférence sur le sport santé en entreprise et sur l'impact de l'activité sportive sur le bien-être et enfin un escape Game.

Christiane Coignet souligne l'importance d'un tel partenariat qu'elle juge complémentaire.

### 3. Actualités de l'apprentissage (PPT slide 4) :



## Actualités de l'apprentissage

4

- Maintien du soutien Gouvernemental à l'apprentissage ;
- Évolution des montants de prise en charge
- Les labels du CFA :
  - Audit de suivi Qualiopi en juin 2023
  - Label l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine



Lucille Richard explique que les modalités de soutien gouvernemental à l'apprentissage en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à savoir la prime exceptionnelle employeur à hauteur de 6000€ que ce soit pour les apprentis majeurs ou mineurs, devraient être reconduites en 2024 même si pour le moment le décret n'est pas publié .

Elle en profite pour présenter les chiffres sur l'évolution du nombre de parcours apprentis du CFA et par UFA en année civile et scolaire.

#### a. Révision des coûts contrats

Sophie Rasset revient sur les évolutions et retrace la chronologie 2023 avec depuis janvier des coûts contrats privés pris en charge à hauteur de 8700€ pour les BPJEPS et 10100€ pour les DEJEPS sauf pour certains diplômes qui se sont vu attribuer un nouveau code RNCP.

Pour ceux-ci, le tableau de France Compétences des NPEC n'ayant pas été mis à jour avant le mois d'août, il y a eu application du forfait d'amorçage jusqu'à publication d'un nouveau niveau de prise en charge.

Voici les diplômes concernés :

Pour les BPJEPS : forfait d'amorçage 5621 euros

- BPJEPS Activités Aquatiques et de la natation : nouveau RNCP36248
- BPJEPS Activités Physiques pour Tous : nouveau RNCP37191
- BPJEPS Activités de la Forme : nouveau RNCP37106

- BPJEPS Activités Gymniques : nouveau RNCP37190
- BPJEPS Basket : nouveau RNCP36821
- BPJEPS Judo : nouveau RNCP36820
- BPJEPS Surf : nouveau RNCP36973
- BPJEPS tennis de table : RNCP36958
- BPJEPS Golf : RNCP37109

Au 17 août 2023, la publication de l'arrêté fixe les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour tous les contrats signés à partir du 18 août.

Pour les BPJEPS : coût contrat 8828 euros sauf pour le Rugby 8784€ et pour la voile 8669€.

Pour les DEJEPS : coût contrat 10 200 euros

Sophie Rasset précise que les coûts contrats ont été en quasi-totalité révisés à la hausse malgré une tendance laissant présager le contraire.

Plusieurs prises de paroles :

- ♦ Olivier Bornet interroge sur la durée d'application des montants de prise en charge, sur les facteurs qui impliquent leurs révisions à la hausse ou à la baisse.
- ♦ Ludovic Paillé exprime la difficulté à se projeter dans l'élaboration des budgets prévisionnels des actions de formation sans visibilité des prises en charge.
- ♦ Pierre Daussy précise qu'il fera une remontée à Céline Desson afin de connaître les modalités de révision des prises en charge.

#### **b. Les labels**

Lucille Richard annonce que l'audit de surveillance Qualiopi a été validé avec zéro non-conformité et que l'audit de renouvellement aura lieu en mars 2024.

D'autre part, elle précise que le label l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine est en cours de renouvellement, le dossier étant à retourner pour le 29 décembre 2023.

#### **4. Communication / Promotion des métiers et des formations (PPT slide 5) :**



### Communication / Promotion des métiers et des formations

5

- Evolution du site internet
- Présence sur les salons :
  - Nuit de l'orientation
  - Passerelle
  - Salon de l'étudiant
  - Salon de l'apprentissage et de l'orientation



### a. Site internet

Lucille Richard revient sur les derniers ajouts réalisés sur le site internet dans l'onglet du centre de formation des apprentis et présente le volet relatif aux droits et devoirs de l'apprenti.

Ludovic Paillé revient sur les ressources présentes sur le site internet et suggère que le lien vers le site soit transmis aux apprentis en début de formation pour qu'ils disposent des informations concernant leurs parcours en entreprise en terme de droit du travail.

Lucille Richard précise que ces informations sont également présentes sur l'espace Claroline CFA.

### b. Présence sur les salons

Lucille Richard informe de la présence du CFA sur différents salons en 2024 avec tout d'abord le salon Passerelle les 12 et 13 janvier 2024 à La Rochelle, le salon de l'étudiant à Poitiers les 19 et 20 janvier et le salon de l'apprentissage et de l'orientation à Poitiers les 8 et 9 mars pour les événements majeurs.

Elle revient sur la présence du CFA le 30 novembre dernier à la nuit de l'orientation et précise qu'il y a eu de nombreuses demandes de renseignements sur les parcours de formations dans le champ du sport.

Enfin elle ajoute que le CFA participera à des salons plus axés en région avec des déplacements prévus à Angoulême, Brive La Gaillarde et Guéret en février 2024. Elle explique aussi que le CFA peut, sur demande des UFA, être présent conjointement pour les questions relatives à l'apprentissage sur des salons auxquels elles participent.

## 5. Aides à l'apprentissage (PPT slide 6) :



## Aides à l'apprentissage

6

- Aide au permis en forte croissance
  - 10 dossiers en 21-22 22 dossiers en 22 -23
- Frais annexes
  - 5 conventions en cours
- Frais de 1<sup>er</sup> équipement
  - Livraison de la totalité des équipements au 1<sup>er</sup> trimestre 23/24

Sophie Rasset revient sur les données relatives aux aides à l'apprentissage avec tout d'abord l'aide au permis. Elle indique que les dossiers de demande croissent depuis 2021 avec 10 dossiers en 2021/2022, 22 dossiers en 2022/2023 et 11 dossiers déposés pour 2023/2024, précisant que nous sommes seulement en début de campagne.

Elle précise que les dossiers instruits concernent majoritairement les BPJEPS (plutôt que les DEJEPS).

Concernant les frais annexes, elle reprecise les aides auxquelles peuvent prétendre les apprentis avec une prise en charge à hauteur de 3€ par repas (déjeuner et dîner) et 6€ par nuitée dans les établissements avec lesquels le CFA a une convention.

A ce jour, 6 conventions ont été passées avec Le Creps de Bordeaux, Khéops pour le site de Limoges, E-night à Talence, les UCPA de Soustons, de Bombannes et le CPA Lathus.

Un conventionnement est en cours avec l'UCPA de Lacanau.

Suite à une interrogation de Sophie Rasset pour le Site de La Rochelle, Cécile Espagnach informe qu'aucun des apprentis du Stade Rochelais n'a fait part de besoin pour bénéficier des frais annexes avec les établissements avec lesquels ils sont partenaires.

Elle termine avec la campagne de premiers équipements des apprentis du secteur privé et informe que la distribution des kits est en cours et qu'elle sera achevée avant les congés de Noël pour l'ensemble des apprentis. Elle souligne que la dotation donne

satisfaction à ses bénéficiaires car nombreux sont les apprentis revêtus au couleur du CFA lors de leurs présences en centre de formation.

Plusieurs prises de parole :

Charlotte Padellec Thébault revient sur le cas des apprentis du secteur public qui ne sont pas éligibles aux aides et explique que les collectivités peuvent être aidées pour faire l'achat de cet équipement pour leurs apprentis.

Ludovic Paillé relate le cas sur sa promotion où seule une apprentie ne peut bénéficier du kit car elle est employée dans le secteur public. Il souligne que le fait de ne pas être équipée est perçu comme une injustice par cette apprentie, notamment lors des interventions faites par le groupe dans des structures extérieures où l'ensemble des apprentis portent une tenue identique.

Il termine en expliquant que son employeur accepterait de faire l'acquisition de ce kit pour son apprentie.

A ce titre Lucille Richard revient sur la proposition faite par l'équipementier détenteur du marché de créer une boutique avec tout ou partie des références avec un achat et un paiement en ligne et juste une livraison pour remise des articles au Creps.

Elle propose à Madame Normand de planifier un rendez-vous pour avoir une présentation plus précise de cette offre par l'équipementier.

Christiane Coignet suggère que la convention de formation par apprentissage fasse apparaître cette possibilité de financement par la structure publique.

## 6. Offre de service du CFA (PPT slide 7) :



# Offre de service du CFA

7

- **Accompagnement à la recherche de contrat**
  - Prestation les autres dits ouvertes à distance
- **Accompagnement au droit du travail**
  - Formation de l'équipe au droit du travail en juin 2023;
  - Sollicitation de M Rabussier cas particuliers

### a. *Accompagnement à la recherche de contrat d'apprentissage*

Lucille Richard présente l'offre de service du CFA pour 2023/2024 avec un nouvel axe de développement en mettant en place une nouvelle prestation ouverte à distance et animée par « les autres dits » pour l'accompagnement à la recherche de contrats. Cette prestation pourrait être proposée en début de formation ou avant l'entrée à des publics ciblés lors des salons. Une communication sur les créneaux pourrait se faire via le site internet du CREPS.

Sophie Rasset revient sur l'offre de service en cours et plutôt orientée sur les techniques de recherche d'emploi. Elle explique que pour l'année 2022/2023 il y a eu seulement deux interventions sur le BPJEPS Judo du Creps de Bordeaux et sur le BPJEPS activités aquatiques et de la natation du Creps de Poitiers. Elle exprime les difficultés à mobiliser les apprentis sur cette typologie d'atelier d'une heure, malgré une communication faite à chacun par mail avec un lien d'inscription et des plages horaires soit sur la pause méridienne soit sur la première partie de soirée.

Pour 2024, il a été décidé de recenser directement les besoins en passant par les coordonnateurs et en incluant ces ateliers dans les rubans pédagogiques. A ce jour 4 ateliers sont planifiés.

Plusieurs prises de paroles :

Pierre Daussy fait remonter que ces ateliers sont plus bénéfiques en amont du parcours de formation.  
Ludovic Paillé explique que les apprentis ne sont pour la plupart pas prêts pour suivre ce type de prestation en début de formation.  
Lucille Richard expose aussi que certains coordonnateurs font appel à des intervenants extérieurs ou en interne pour aborder ces thématiques sur leurs formations.  
Olivier Bornet interroge sur les cas dérogatoires à la mise en place d'un contrat d'apprentissage après 29 ans révolu et notamment sur le cas relatif à la création d'entreprise une fois le diplôme obtenu.  
Lucille Richard souligne que l'utilisation de ce type de cas doit être encadré et soumis à la rédaction d'une déclaration sur l'honneur du futur apprenti pour ne pas entraîner de dérives.

Il ressort, après analyse, que les thématiques proposées sont peut-être à repenser notamment lors du positionnement à l'entrée en formation.

### **b. Accompagnement au droit du travail**

Lucille Richard revient sur le temps de formation suivi par l'équipe du CFA en juin 2023 en partenariat avec les assistantes du CFA Sup Nouvelle Aquitaine. Elle précise aussi que dans des cas particuliers Monsieur Rabussier le représentant du syndicat salariés est le relais du CFA.

Plusieurs prises de parole :

Christiane Coignet explique que l'embauche d'un apprenti et la maîtrise du droit du travail n'est pas simple notamment pour les associations seulement gérées par des bénévoles. Elle insiste aussi sur la complexité des rouages administratifs notamment sur certaines formations où les employeurs sont obligés d'avoir recours à des mises à disposition sur des structures secondaires pour balayer l'ensemble des unités capitalisables.

Charlotte Padellec Thébaud précise que les employeurs ont la possibilité de consulter le centre de gestion pour les questions liées au droit du travail.

Lucille Richard évoque également les temps de travail avec la DDETS qui permettent d'obtenir des éléments sur ce volet.

Sébastien Morawice soulève la problématique du devoir de l'employeur accueillant un apprenti et suggère qu'un onglet soit ajouté au site internet.

Bénédicte Normand souligne qu'un article relatif au respect du droit du travail est précisé dans la convention de formation par apprentissage signée par le Creps et l'employeur dans les articles 1 et 2.

## **7. Temps de travail autour de la formation des maîtres d'apprentissage (PPT slide 8) :**



# La formation maître d'apprentissage

8

- Présentation du dispositif existant
- Temps de travail en groupe :
  - Identifier les freins à la participation à cette formation et proposer des solutions
  - Construire un plan de communication sur la formation MA
- Restitution





### **a. Présentation du dispositif existant**

Lucille Richard reprend la présentation de la formation maître d'apprentissage, ses contenus en présentiel et en distanciel telle qu'elle a été dispensée en 2022 de janvier à mars avec un groupe de 12 personnes. Elle explique qu'à l'issue de cette formation une certification est possible mais qu'elle n'a pas été mise en œuvre du fait de la difficulté à habilitier des jurys.

Bénédicte Normand précise que le module dispensé par le Creps de Poitiers a servi de squelette en interministériel puisque plusieurs ministères dont celui des armées s'en sont servi pour leur module de formation.

### **b. Les freins à la participation**

Le CREPS avait programmé une session de formation en octobre 2023 qui a dû être annulée faute de participants, il est donc nécessaire de réfléchir aux freins à la participation.

Lucille Richard précise que depuis septembre 2023, il n'est plus nécessaire pour les entreprises de moins de 11 salariés pour lever l'aide à la fonction tutorale d'avoir suivi le module de formation maître d'apprentissage.

Plusieurs prises de paroles :

Pierre Daussy demande ce qui a motivé les OPCO à ne plus rendre obligatoire la formation.

Sébastien Morawice explique qu'il est compliqué d'organiser des réunions de tuteurs.

Cécile Espagnach précise que le volume horaire en présentiel peut être un frein car les tuteurs doivent poser des congés pour suivre la formation, d'autre part d'un point de vue pédagogique, les maîtres d'apprentissage ne voient pas la valeur ajoutée de cette formation car ils accompagnent depuis longtemps des apprentis.

Revoir les modalités pédagogiques et proposer une formation en intégralité en distanciel serait plus judicieux.

Pierre Daussy informe qu'une formation en distanciel d'un volume de 7h à été lancée par le Creps de Toulouse.

Olivier Bornet suggère un ciblage des employeurs afin qu'ils puissent sensibiliser les employés car, par expérience, il constate que les employeurs ont, pour certains, du mal à former les employés.

Christiane Coignet évoque la complexité à motiver les employés par rapport à leurs emplois du temps.

Ludovic Paillé souligne que l'on ne peut pas former des personnes qui ne voient pas où sont leurs incompétences, leurs défauts de pratiques professionnelles.

L'idée de création d'un forum des maîtres d'apprentissage est proposée. La création d'un espace Foire aux questions sur le site du Creps pourrait aussi permettre de se former au travers d'une communauté. Il est aussi soulevé par plusieurs personnes que les enjeux d'une telle formation et de ses apports ne sont pas toujours bien compris par les maîtres d'apprentissage.

Cécile Espagnach questionne Lucille Richard afin de savoir si des échanges sont faits avec des CFA d'autres champs que celui du sport sur la mobilisation des maîtres d'apprentissage à suivre la formation. Lucille Richard explique que le Creps de Poitiers est le seul à avoir monté cette formation.

Sébastien Peyrot explique que l'étalement géographique des structures est un frein au suivi d'une formation en présentiel. Il reprend l'idée de création d'une foire aux questions et souligne que la mise en place d'une formation modulaire sur des thématiques identifiées par rapport à un questionnaire servant de positionnement serait intéressant.

Manuel Mandine complète et précise que le questionnaire est un bon lien d'amorçage qui pourrait être complété par un outil de suivi entre tuteur et apprenti.

Sébastien Morawice explique que ce sont les nouvelles structures d'accueil qui doivent être aidées prioritairement, notamment par rapport aux nouvelles missions confiées aux tuteurs qui doivent faire l'objet d'un point de vigilance.

Bénédicte Normand précise que l'outil de liaison maître d'apprentissage/apprenti a été le cœur de l'échange avec la DRAJES lors de la dernière mission de contrôle de l'apprentissage.

Sébastien Morawice suggère qu'une visite soit planifiée très tôt avec les primo employeurs en présence du CFA afin d'effectuer un positionnement professionnel.

Ludovic Paillé fera un retour sur une expérimentation en cours sur un travail mensuel entre apprenti et maître d'apprentissage.

**c. Construire un plan de communication :**

Bénédicte Normand propose dans un premier temps de mettre en place La Foire aux questions et de poursuivre avec la mise en place d'un questionnaire de positionnement pour les nouvelles structures.

**8. Questions diverses (PPT slide 9) :**



## Questions diverses

9

Néant

Aucune question diverse n'ayant été proposée, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 16h25.

Prochain conseil de perfectionnement programmé le 30 mai 2024, 14h

Le 08/01/2024

Prise de notes *Sophie RASSET, Sandrine SEITZ*  
Compte-rendu *Sophie RASSET, Lucille RICHARD*  
Validation *Bénédicte NORMAND*